



17 février 2022

LES POLITIQUES MACRO-PRUDENTIELLES

QUELS OBJECTIFS ? QUELS INSTRUMENTS ?
QUELS EFFETS SUR LA GESTION DU RISQUE
SYSTÉMIQUE ET LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE ?

Lionel Potier

Paola Monperrus-Veroni

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



LES POLITIQUES MACRO-PRUDENTIELLES

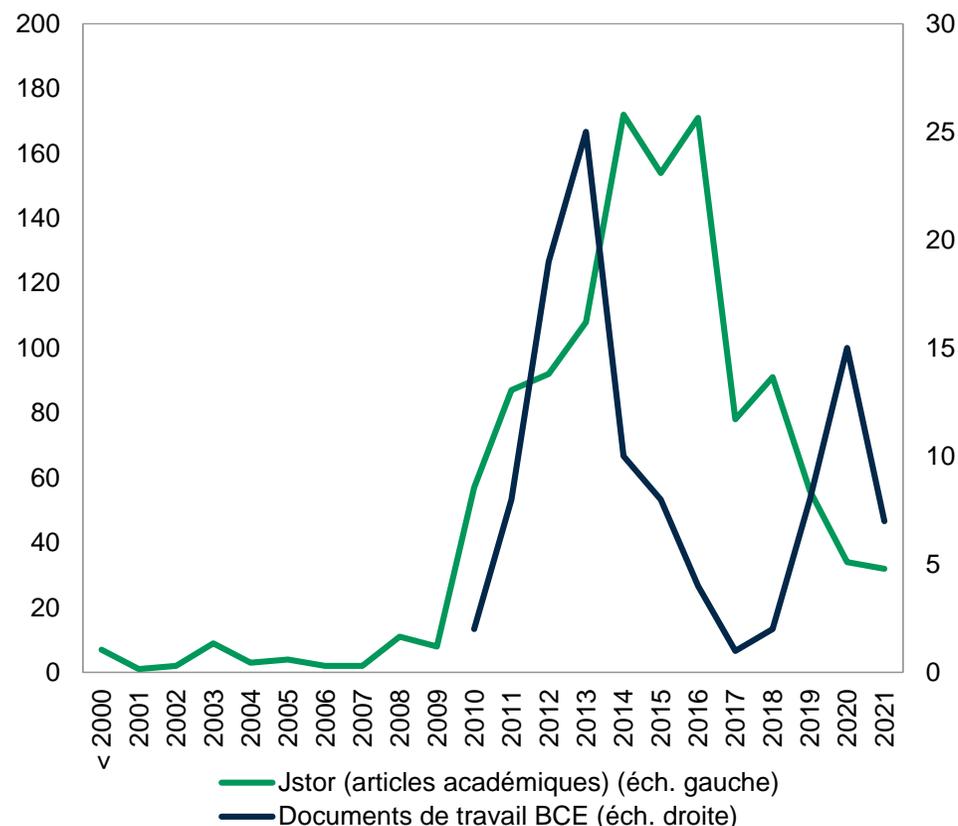
- 1 Des fondations récentes
- 2 Institutions et instruments dans le cadre européen
- 3 Mise en œuvre avant la crise du Covid
- 4 Ecueils révélés par la crise du Covid et perspectives de réforme

DES FONDATIONS RÉCENTES

ORIGINES DES POLITIQUES MACRO-PRUDENTIELLES

- Premières occurrences du terme « *macro-prudential* » dans des documents de travail à la fin des années 1970
 - Comité de Bâle sur la supervision bancaire, 1979 : inquiétudes sur le développement des crédits transfrontaliers
 - Banque d'Angleterre, 1979 : inquiétudes sur l'accélération du crédit, sur la prise en compte de risques macroéconomiques vs. risques sur des contreparties individuelles, sur la prise en compte du risque de liquidité
- Première occurrence dans un rapport public au milieu des années 1980
 - Banque des Règlements Internationaux (European Currency Standing Committee), 1986 : « *La politique macro-prudentielle promeut la sécurité et la solidité du système financier et de paiements au sens large* »
- Intérêt plus marqué après la grande crise financière

Nombre d'articles mentionnant le terme « *macro-prudential* »



Source : Jstor, BCE, Crédit Agricole SA / ECO

DES FONDATIONS RÉCENTES

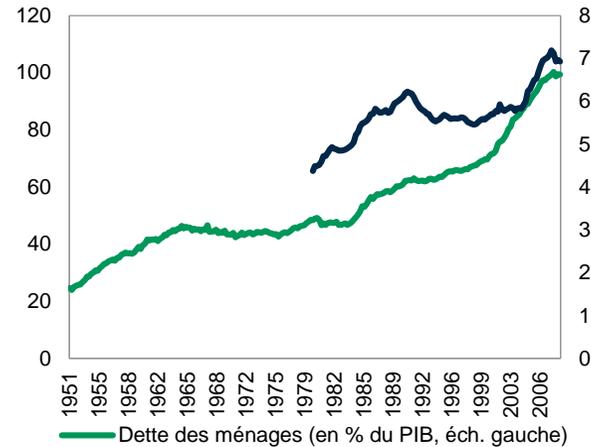
GRANDE CRISE FINANCIÈRE : LES *SUBPRIMES*

Encours de crédits aux ménages
(taux de croissance annuelle, en %)



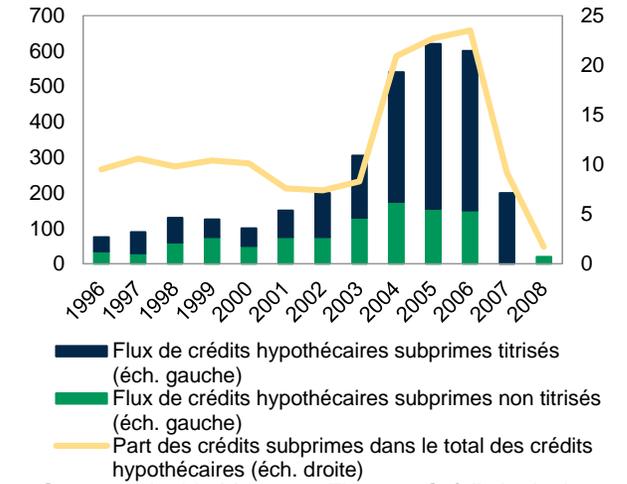
Sources : Federal Reserve, Crédit Agricole SA / ECO

Dettes et service de la dette des ménages



Sources : Bureau of Economic Analysis, Federal Reserve, Crédit Agricole SA / ECO

Flux de crédits *subprimes* et titrisation



Sources : Inside Mortgage Finance, Crédit Agricole SA / ECO

- Croissance des crédits, de l'endettement des ménages
- Prise de risque sur les marchés *subprimes*
- Titrisation de crédits dans des *mortgage-backed-securities* (MBS)
- Transfert (partiel) du risque vers les acheteurs de MBS

DES FONDATIONS RÉCENTES

GRANDE CRISE FINANCIÈRE : POURQUOI N'A-T-ON RIEN VU / FAIT ?

- **Manque d'outils analytiques**

- Multiplicité des acteurs (originateurs de crédits, banques, agences fédérales et organismes de titrisation, organismes de recouvrement, acheteurs de MBS) et dilution des responsabilités
- Opacité des acteurs et disponibilité des statistiques, notamment sur les expositions croisées
- Risque idiosyncrasique / individuel vs. risque systémique / de corrélation

- **Des dogmes bien ancrés sur les bienfaits de l'innovation financière**

- **Manque d'outils de politique économique**

- Politique monétaire : un outil (le taux d'intérêt cible sur le marché monétaire) pour des objectifs contradictoires
- Des standards de supervision trop faibles

- **Des histoires similaires en Europe**

- Bulles immobilières en Irlande et en Espagne, endettement du secteur public en Grèce

DES FONDATIONS RÉCENTES

VERS UNE RECONNAISSANCE DU RISQUE SYSTÉMIQUE ET L'AVÈNEMENT DES POLITIQUES MACRO-PRUDENTIELLES

- **Risque systémique**

- Défini comme le **risque de perturbations majeures dans la fourniture de services financiers ayant des conséquences sérieuses sur l'économie réelle** (*Committee on the Global Financial System, 2012*)
- Peut se manifester au travers d'effets de contagion, d'amplification des chocs ou des déséquilibres financiers (bulles, croissance excessive du crédit)
- Englobe l'ensemble des acteurs du secteur financier : banques, assurances, infrastructures de marché, systèmes de paiement, *shadow banking*

- **Deux dimensions des politiques macro-prudentielles**

- **Temporelle** : cycle économique et cycle financier, mise en place d'outils contra-cycliques
- **Transversale, ou *cross-section*** : concentration des risques, taille des acteurs (*too big to fail*), complexité, interconnexions fortes entre institutions (*too interconnected to fail*)

LES POLITIQUES MACRO-PRUDENTIELLES

- 1 Des fondations récentes
- 2 Institutions et instruments dans le cadre européen
- 3 Mise en œuvre avant la crise du Covid
- 4 Ecueils révélés par la crise du Covid et perspectives de réforme

INSTITUTIONS ET INSTRUMENTS

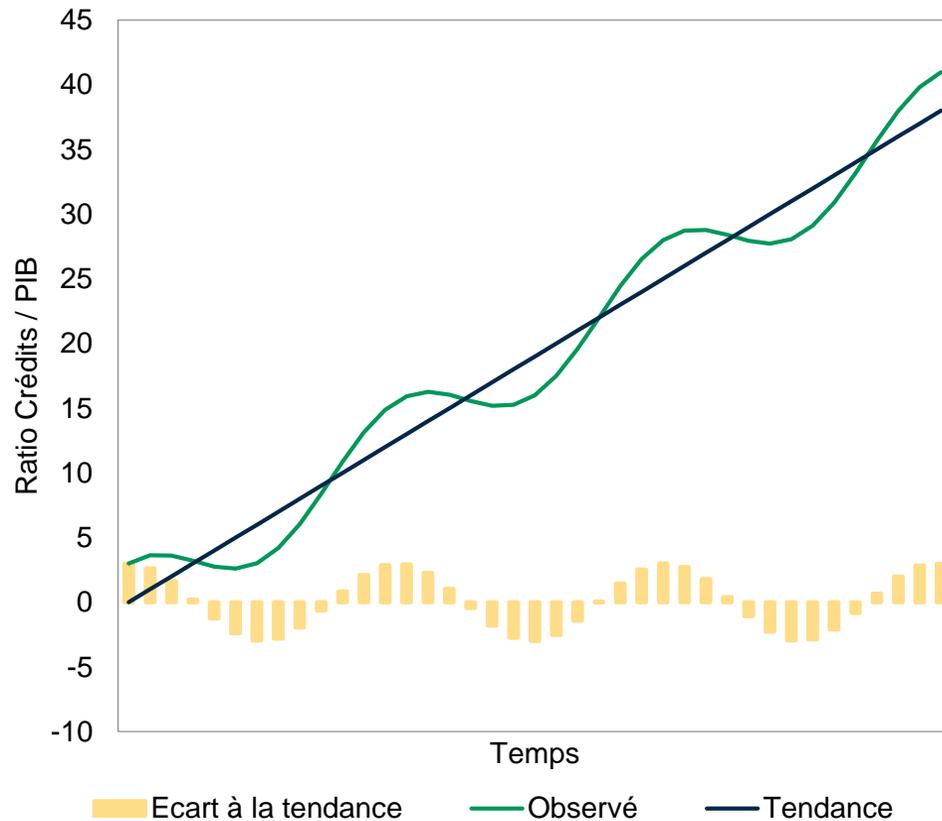
INSTRUMENTS EN CAPITAL

Acronyme	Description et objectifs	Origine de la réglementation
CCoB	Coussin de conservation (<i>Capital Conservation Buffer</i>) Coussin supplémentaire de capital, au-delà du capital réglementaire du Pilier 1, dont la déplétion active les limites de distribution de dividendes / bonus / coupons Fixé à 2,5 %	Bâle III CRD 129
G-SII / O-SII	Coussin supplémentaire pour les établissements d'importance systémique Fixé à 1-3,5% pour les G-SIIs (<i>Globally Systemically Important Institutions</i>) / G-SIBs Fixé par les autorités nationales pour les O-SIIs (<i>Other Systemically Important Institutions</i>)	Bâle III et CRD 131 pour G-SIIs CRD 131 pour O-SIIs
SyRB	Coussin pour le risque systémique (<i>Systemic Risk Buffer</i>) Coussin visant à couvrir des risques systémiques non traités ailleurs, potentiellement spécifiques à une clientèle Pas de limite (autorisation de la Commission)	CRD 133-134
CCyB	Coussin contra-cyclique (<i>Counter-Cyclical Buffer</i>) Coussin variable dans le temps, visant à constituer des réserves de capital en haut de cycle pour freiner la distribution de crédit Fixé entre 0-2,5 % par les autorités nationales (voire au-delà mais sans obligation de réciprocité)	Bâle III CRD 130 135-140

INSTITUTIONS ET INSTRUMENTS

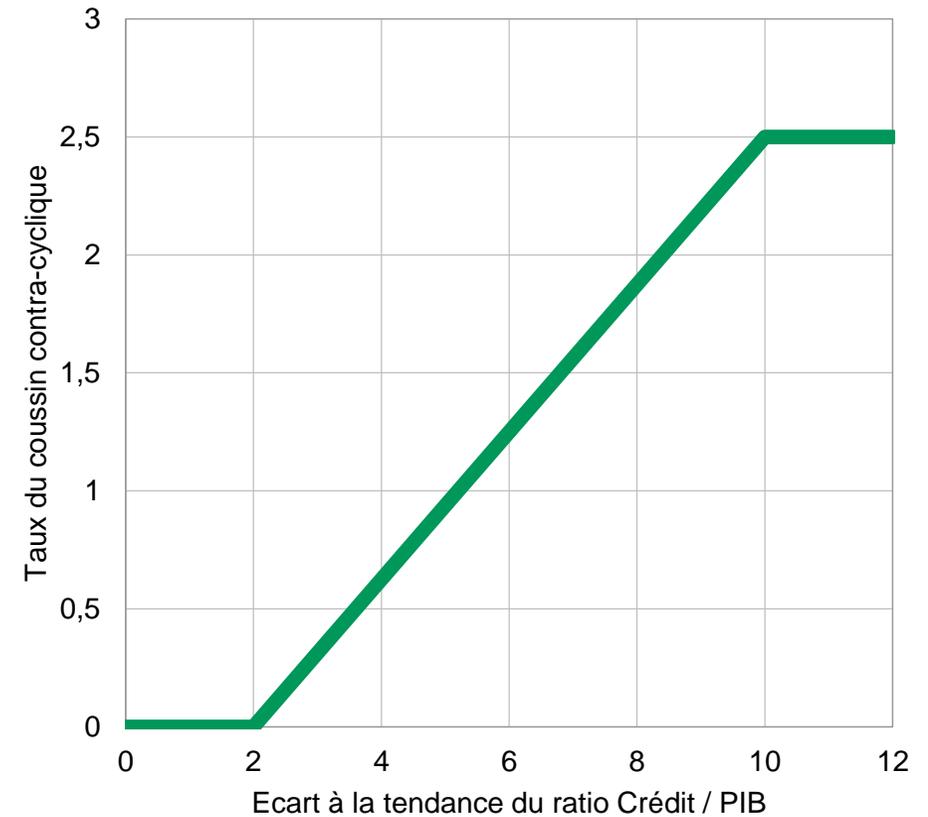
INSTRUMENTS EN CAPITAL : COUSSIN CONTRA-CYCLIQUE

Ratio Crédit / PIB
Tendance et écart à la tendance



Source : Crédit Agricole SA / ECO

Règle de fixation du taux de CCyB en fonction
de l'écart à la tendance du ratio Crédit / PIB



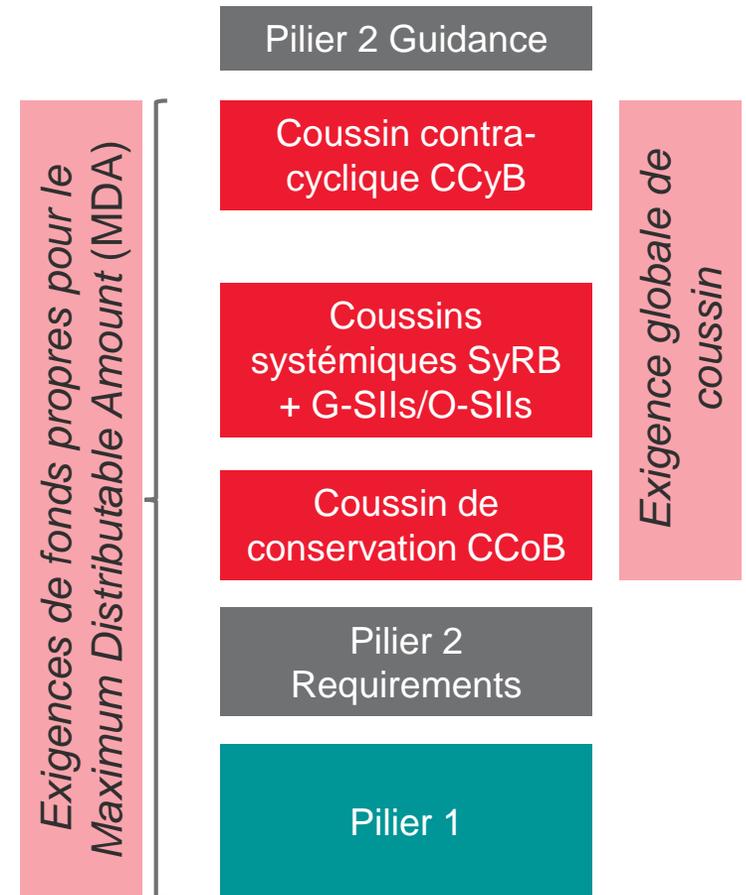
Sources : Comité de Bâle, Crédit Agricole SA / ECO

INSTITUTIONS ET INSTRUMENTS

INSTRUMENTS EN CAPITAL : *MAXIMUM DISTRIBUTABLE AMOUNT*

- Les exigences de fonds propres CET1 sont constituées des exigences de capitaux propres CET1 au titre
 - Du Pilier 1 (4,5 % des risques pondérés)
 - Des exigences du Pilier 2 (P2R, spécifique à l'établissement)
 - Des coussins macro-prudentiels
- **Si les capitaux propres CET1 tombent sous ces exigences, l'établissement est soumis à des restrictions sur le versement de dividendes, bonus, coupons sur les instruments hybrides (AT1) (*Maximum Distributable Amount, MDA*)**
- *Maximum Distributable Amount (MDA)* = Profits distribuables x Facteur
 - Le facteur dépend de la distance à l'exigence globale de coussin
 - Déplétion de 75-100 % du coussin -> Facteur = 0
 - Déplétion de 50-75 % du coussin -> Facteur = 0,2
 - Déplétion de 25-50 % du coussin -> Facteur = 0,4
 - Déplétion de 0-25 % du coussin -> Facteur = 0,6

Exigences de fonds propres CET1



INSTITUTIONS ET INSTRUMENTS

AUTRES INSTRUMENTS

Description et objectifs	Origine de la réglementation
Fixation des conditions d'octroi de crédit <ul style="list-style-type: none"> Ratio maximal de <i>Loan-to-Value</i> Ratio maximal de <i>Loan-to-Income</i> Ratio maximal de <i>Debt-to-Income</i> (tous crédits confondus) Ratio maximal de <i>Debt Service-to-Income</i> Maturité maximale 	CRR 458
Pondérations de risques plus strictes concernant les expositions sur l'immobilier résidentiel ou commercial	CRR 458
Relèvement des valeurs minimales de pertes en cas de défaut (<i>Loss Given Default, LGD</i>) prévues pour des expositions sur l'immobilier résidentiel ou commercial	CRR 164
Grands risques	CRR 458
Exigences de liquidité	CRR 458
Mesures nationales plus strictes en termes d'exigences de fonds propres	CRR 458
Exigences de publications d'informations	CRR 458

INSTITUTIONS ET INSTRUMENTS

INSTITUTIONS : EN FRANCE

- Des précurseurs
 - Collège des Autorités de Contrôle des Entreprises du Secteur Financier (CACES), fondé en 1999
Faciliter les échanges d'information entre les autorités de contrôle
 - Conseil de la Régulation Financière et du Risque Systémique (COREFRIS), fondé en 2010
Examiner les analyses de la situation du secteur et des marchés financiers et évalue les risques systémiques qu'ils comportent, faciliter la coopération et la synthèse des travaux d'élaboration des normes internationales et européennes
- **Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF), fondé en 2013**
 - Membres : Ministre de l'Economie et des Finances (président), Gouverneur de la Banque de France et président de l'ACPR, vice-président de l'ACPR, président de l'Autorité des Marchés Financiers, président de l'Autorité des Normes Comptables, trois personnalités qualifiées
 - Assurer la surveillance du système financier dans son ensemble, dans le but d'en préserver la stabilité et la capacité à assurer une contribution soutenable à la croissance économique
 - Emet des recommandations (non contraignantes, mais les institutions qui y dérogent doivent se justifier) et prend des décisions directement applicables

INSTITUTIONS ET INSTRUMENTS

INSTITUTIONS : EN EUROPE

- **Comité Européen du Risque Systémique (CERS, *European Systemic Risk Board, ESRB*)**
 - Créé en 2010, suite au rapport de Larosière
 - Membres : Présidente de la BCE, représentants des banques centrales nationales et des autorités européennes de surveillance (EBA pour les banques, EIOPA pour les assurances, ESMA pour les marchés) ; Secrétariat assuré par la BCE
 - En charge de la surveillance macro-prudentielle du système financier de l'Union européenne et de la prévention et de l'atténuation du risque systémique
 - Champ de compétences couvrant les banques, les assureurs, les gestionnaires d'actifs, le *shadow banking*, les infrastructures des marchés financiers et autres établissements et marchés financiers
 - Emet des alertes et des recommandations (non contraignantes, mais les autorités nationales qui y dérogent doivent se justifier)
- **BCE / Mécanisme de Supervision Unique**
 - Créé en 2014
 - Supervision directe de 115 banques (82 % des actifs bancaires) et standards de supervision communs
 - Peut fixer des coussins / autres mesures prudentielles plus strictes que les autorités nationales

INSTITUTIONS ET INSTRUMENTS

PRÉROGATIVES DES INSTITUTIONS

Instrument	HCSF	ACPR	BCE
Coussin de conservation (<i>Capital Conservation Buffer</i>)			X
Coussin supplémentaire pour les établissements d'importance systémique		X	X
Coussin pour le risque systémique (<i>Systemic Risk Buffer</i>)	X		X
Coussin contra-cyclique (<i>Counter-Cyclical Buffer</i>)	X		X
Fixation des conditions d'octroi de crédit	X		
Pondérations de risques plus strictes concernant les expositions sur l'immobilier résidentiel ou commercial	X	X	X
Relèvement des valeurs minimales de LGD prévues pour des expositions sur l'immobilier résidentiel ou commercial		X	
Grands risques	X	(X)	X
Exigences de liquidité	X	(X)	X
Mesures nationales plus strictes en termes d'exigences de fonds propres	X		X
Exigences de publications d'informations	X	X	X
Exigences supplémentaires au titre du Pilier 2 « transversal »		X	X

INSTITUTIONS ET INSTRUMENTS

PRÉROGATIVES DES INSTITUTIONS : RÉCIPROCITÉ

- **Le principe**

- Reconnaissance des mesures macro-prudentielles prises dans d'autres Etats, qui ne s'appliquent pas aux succursales de groupes ou aux expositions transfrontalières

- **Deux objectifs**

- Accroître l'efficacité des politiques macro-prudentielles
- Limiter les opportunités d'arbitrage transfrontière

- **Les règles**

- Réciprocité d'office dans l'Union européenne pour les taux de coussin de capital contra-cyclique jusqu'à 2,5 % des fonds propres
- Réciprocité facultative au-delà
- Possibilité de reconnaître les coussins pour risque systémique et les autres mesures CRR 458 (notamment les pondérations de risques plus strictes concernant les expositions sur l'immobilier résidentiel ou commercial)
- Possibilité d'adresser au CERS une demande d'application du principe de réciprocité par les autres juridictions

INSTITUTIONS ET INSTRUMENTS

CADRE ANALYTIQUE : INDICATEURS DE *RISK DASHBOARD*

Risque macroéconomique

- Croissance réalisée et prévue du PIB réel
- Écart à la tendance du ratio crédit domestique/PIB
- Ratio solde courant/PIB
- Taux de chômage
- Ratio dette agrégée/PIB
- Ratio dette publique/PIB
- Ratio déficit public/PIB
- Primes de CDS sur la dette souveraine
- Service de la dette publique
- Ratio dette des ménages/revenu disponible brut
- Ratio dette des SNF/PIB

Risque de crédit

- Taux de croissance annuels des prêts des IFM aux ménages et aux SNF
- Coût d'emprunt auprès des IFM pour les ménages et aux SNF
- Marges de prêt des IFM sur les prêts aux ménages et aux SNF
- Modifications des critères d'octroi des prêts aux ménages et aux SNF
- Spreads ajustés en fonction des options sur les obligations
- d'entreprises
- Fréquence de défaut attendue du secteur des entreprises
- Emprunts en devises
- Sur/sous-évaluation des prix de l'immobilier résidentiel
- Évolution des prix nominaux de l'immobilier résidentiel
- Échelons de qualité de crédit des groupes d'assurance

Financement et liquidité

- Écarts interbancaires de taux d'intérêt
- Spreads des swaps de devises EUR/USD
- Financement des banques par les banques centrales
- Marchés monétaires et facilités permanentes de l'Eurosystème
- Profil des échéances des titres de créance en circulation des banques
- Émissions de titres de créance à long terme des banques
- Ratio prêts/dépôts
- Spread de CDS entre dette senior et dette subordonnée
- Ratio de liquidités des groupes d'assurance

Risque de marché

- Indices actions
- Ratio cours/bénéfices des indices actions
- Volatilité du taux de change
- Volatilité implicite des taux d'intérêt à court terme et à long terme
- Maturité des actifs et des passifs des groupes d'assurance

INSTITUTIONS ET INSTRUMENTS

CADRE ANALYTIQUE : INDICATEURS DE RISK DASHBOARD

Interdépendances et mesures composites du risque systémique

- Indicateur composite de stress systémique
- Probabilité d'un défaut simultané
- Créances transfrontalières des banques
- Crédits des IFM par secteur de contrepartie
- Dépôts des IFM par secteur de contrepartie
- Crédits des IFM aux administrations publiques
- Crédits des IFM pour l'achat d'un logement
- Détentions des fonds d'investissement en titres de créance par secteur de contrepartie
- Détentions des fonds d'investissement en actions et parts de fonds d'investissement par secteur de contrepartie
- Répartition des actifs des sociétés d'assurance
- Réassurance des primes

Rentabilité et solvabilité

- Indicateurs de rentabilité des groupes bancaires
- Indicateurs de solvabilité, de liquidité et de structure de bilan des groupes bancaires
- Indicateurs de rentabilité des groupes d'assurance
- Indicateurs de solvabilité des groupes d'assurance
- Qualité des fonds propres des groupes d'assurance

Risque structurel

- Taille du secteur bancaire
- Ratio de levier du secteur bancaire
- Croissance des composantes du secteur financier de l'UE
- Total des actifs des fonds d'investissement et autres institutions financières
- Total des actifs des fonds d'investissement et autres institutions financières investis dans l'UE
- Ratio des actifs à court terme sur les passifs à court terme des fonds d'investissement non monétaires
- Indicateurs de rentabilité des groupes d'assurance

Risque lié aux contreparties centrales

- Ressources disponibles dans les fonds mutuels
- Politiques de décote et de marge
- Politiques de garanties
- Politiques de liquidité : ressources liquides éligibles à l'obligation de paiement le jour même la plus élevée estimée
- Politiques de liquidité : ratio de trésorerie
- Concentration de la clientèle au niveau de la contrepartie
- Ratio de liquidation (actifs liquides / coûts opérationnels)
- Part de la marge couverte par des accords d'interopérabilité
- Part de la marge couverte par la compensation client
- Politiques de réinvestissement des liquidités

INSTITUTIONS ET INSTRUMENTS

CADRE ANALYTIQUE : AUTRES OUTILS

- Une batterie d'indicateurs suivis dans les *risk dashboards* des différentes institutions
- **Stress-tests** du CERS, de l'EBA, l'EIOPA et l'ESMA + la BCE et les autorités nationales compétentes
 - Définition de scénarios macroéconomiques et financiers
 - Mise à l'épreuve des banques, assurances et infrastructures de marché
 - Déterminer des besoins en capital supplémentaires, autres mesures pour accroître la stabilité du système
- **De nombreux modèles analytiques**
 - Modèles économétriques, DSGE (*Dynamic Stochastic General Equilibrium*), *machine learning*
 - Expliquer le comportement de variables financières et identifier des bulles

LES POLITIQUES MACRO-PRUDENTIELLES

- 1 Des fondations récentes
- 2 Institutions et instruments dans le cadre européen
- 3 Mise en œuvre avant la crise du Covid
- 4 Ecueils révélés par la crise du Covid et perspectives de réforme

MISE EN ŒUVRE AVANT LA CRISE DU COVID

INSTRUMENTS MIS EN ŒUVRE EN EUROPE

Mesures de politiques macro-prudentielles en vigueur au T4-2019

	AT	BE	BG	CY	CZ	DE	DK	EE	ES	FI	FR	GR	HR	HU	IE	IT	LT	LU	LV	MT	NL	PL	PT	RO	SE	SI	SK	UK	IS	LI	NO	
Capital conservation buffer	■																															
Exemption from CCoB	■																															
Countercyclical Capital Buffer (%)		0.5		1.75	1					0.25				1		1	0.25								2.5	1.5	1	2			2.5	
Pending CCyB (%)	0.5	1.5*		2	0.25	2*				0.5							0.5										2	2				
Systemic Risk Buffer	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
G-SII(s)					1			1		4					1						1						3					
O-SII(s)	9	8	8	6	6	12	7	4	5	3	6	4	7	8	6	4	3	8	4	4	5	9	6	9	4	7	5	15	3	3	2	
Art 458 Risk weights for RRE & CRE	■							■	■																	■						
Art 458 Liquidity requirements																																
Art 458 Large exposures																																
Art 124 Risk weights on CRE																																
Art 124 Risk weights on RRE																																
Art 164 LGD for RRE retail exposures																																
Debt-service-to-income (DSTI)	■																															
Loan amortisation																																
Loan maturity	■																															
Loan-to-deposit (LTD)																																
Loan-to-income (LTI)																																
Loan-to-value (LTV)	■																															
Risk weights (other)																																
Stress test / sensitivity test																																
Leverage ratio																																
Liquidity ratio																																
Pillar II	■	■	■																													
Other	■	■	■																													
DTI																																

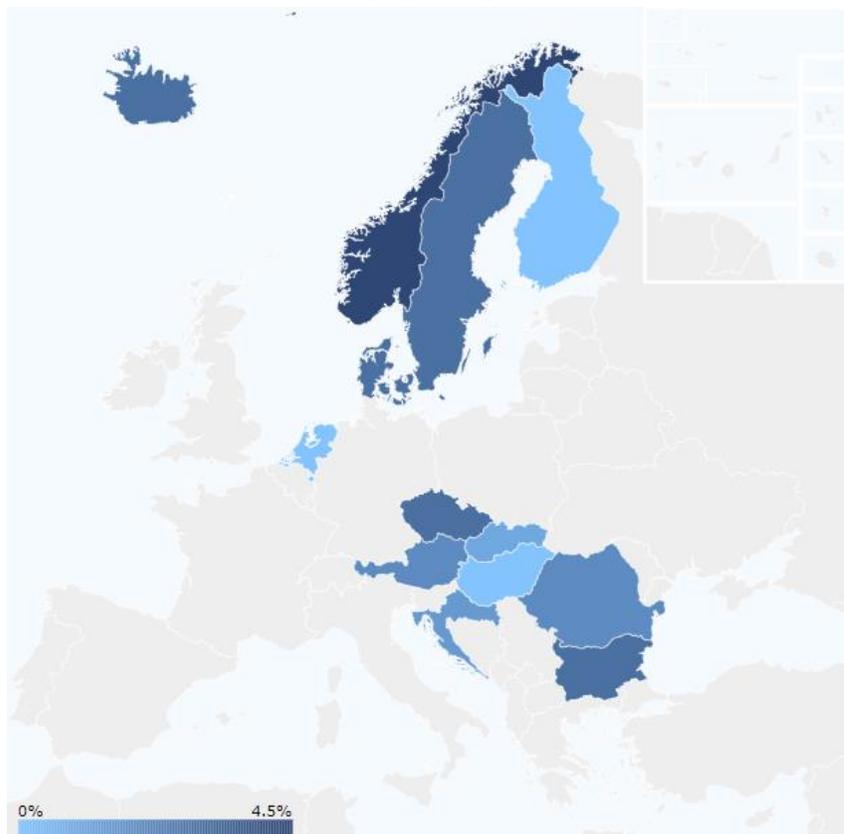
Source : Comité Européen du Risque Systémique



MISE EN ŒUVRE AVANT LA CRISE DU COVID

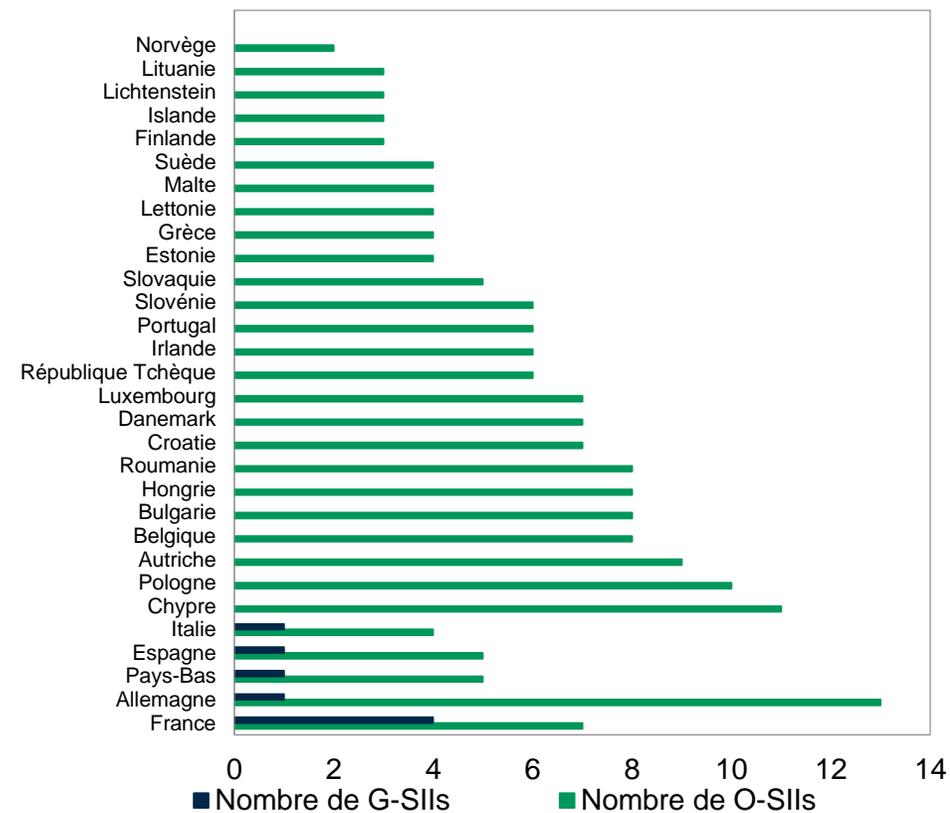
INSTRUMENTS EN CAPITAL : COUSSINS SYSTÉMIQUES

Coussin pour le risque systémique (SyRB)



Source : Comité Européen du Risque Systémique

Coussin pour les institutions d'importance systémique (G-SIIs – O-SIIs)

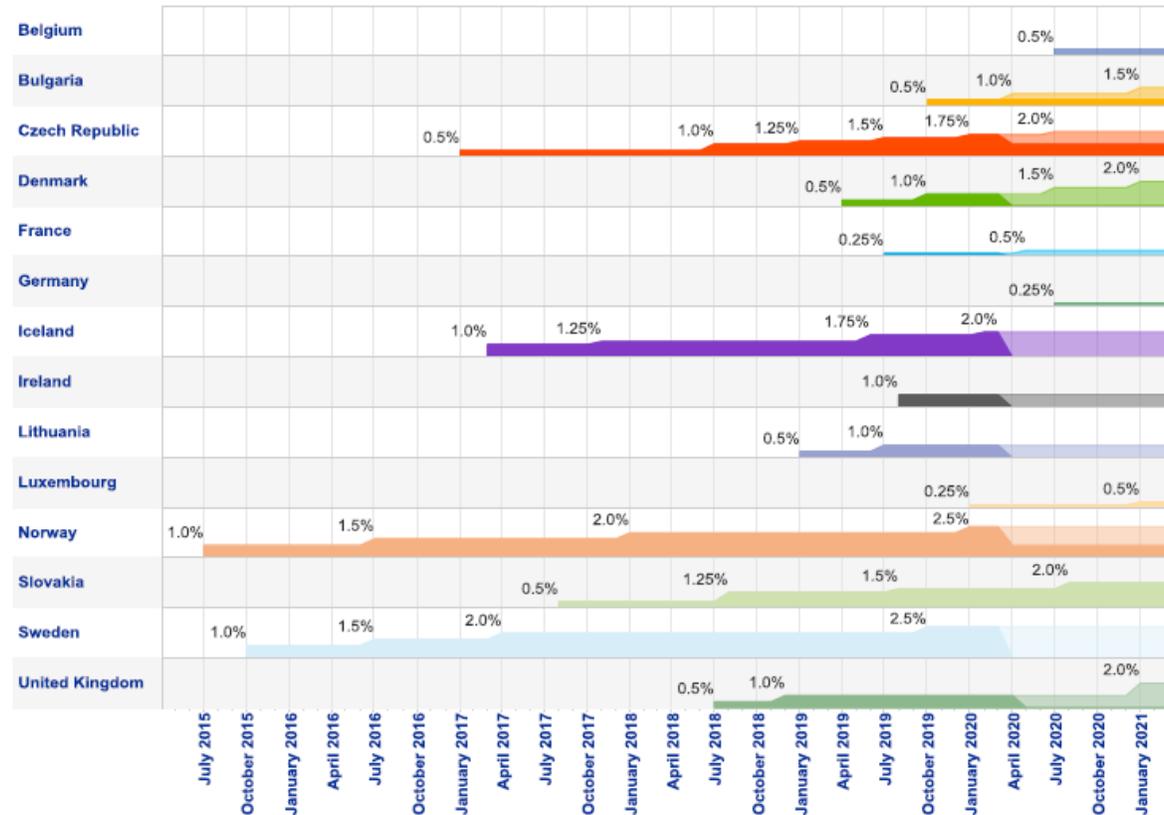


Sources : Comité Européen du Risque Systémique, Crédit Agricole SA / ECO

MISE EN ŒUVRE AVANT LA CRISE DU COVID

INSTRUMENTS EN CAPITAL : COUSSIN CONTRA-CYCLIQUE

Taux des coussins contra-cycliques



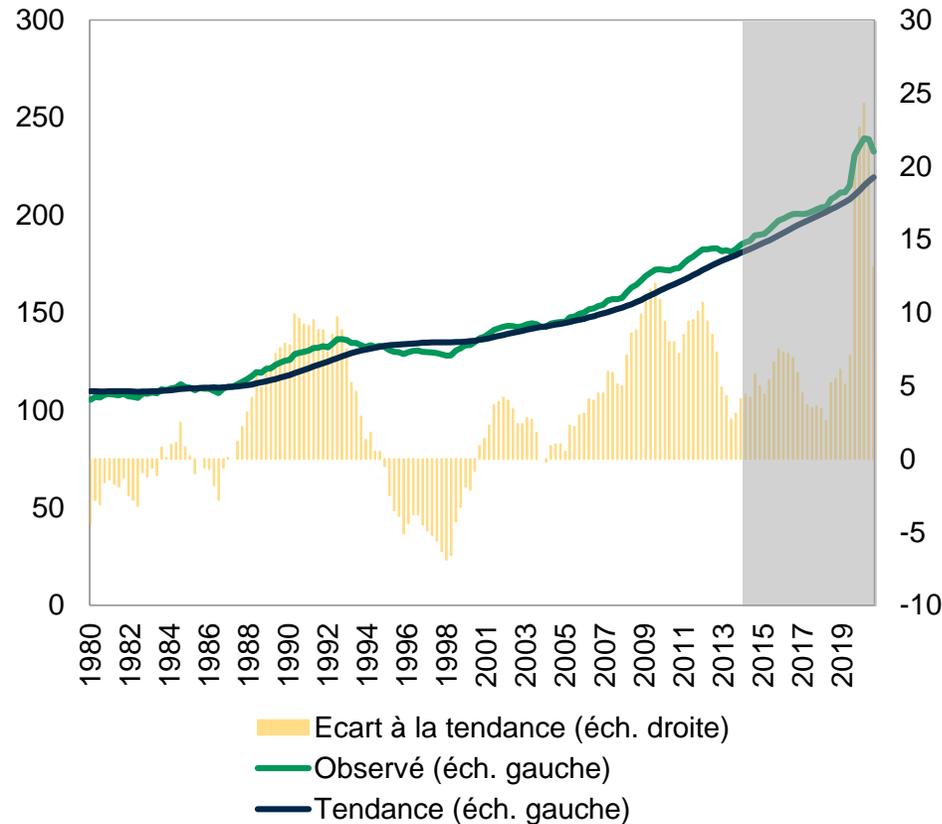
Source : Comité Européen du Risque Systémique

En clair : taux annoncé mais non mis en œuvre suite à l'épidémie de Covid

MISE EN ŒUVRE AVANT LA CRISE DU COVID

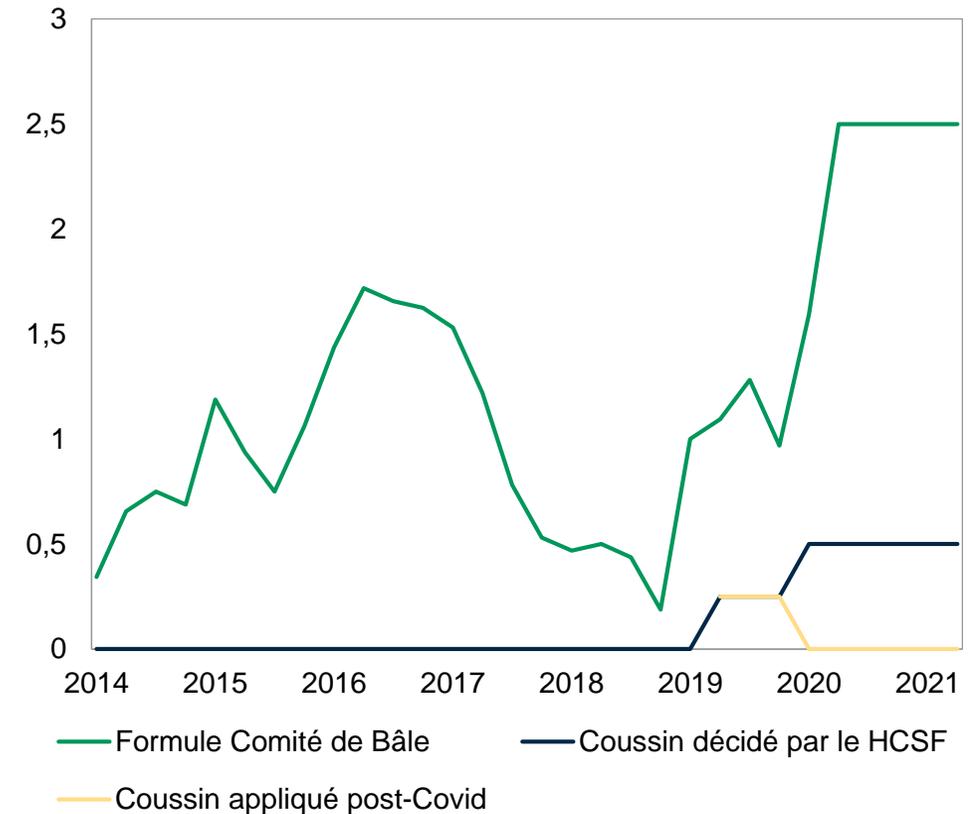
INSTRUMENTS EN CAPITAL : COUSSIN CONTRA-CYCLIQUE

Ratio Crédit / PIB en France
Tendance et écart à la tendance



Sources : Banque des Règlements Internationaux, Crédit Agricole SA / ECO

Taux de coussin contra-cyclique en France

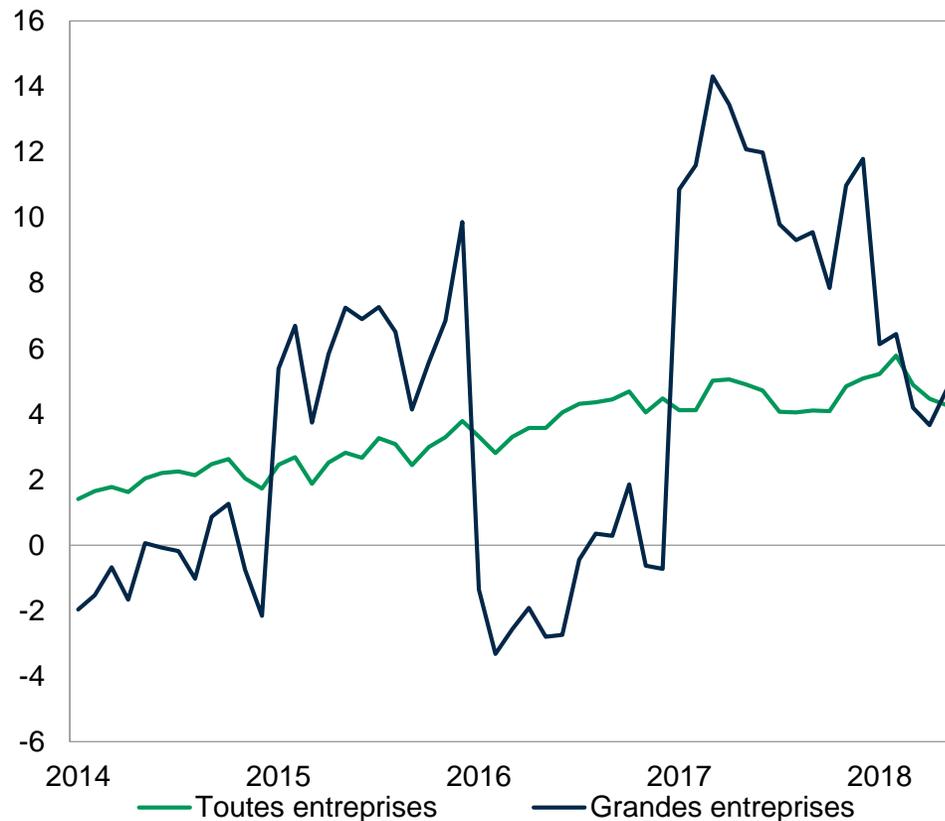


Sources : Banque des Règlements Internationaux, Crédit Agricole SA / ECO

MISE EN ŒUVRE AVANT LA CRISE DU COVID

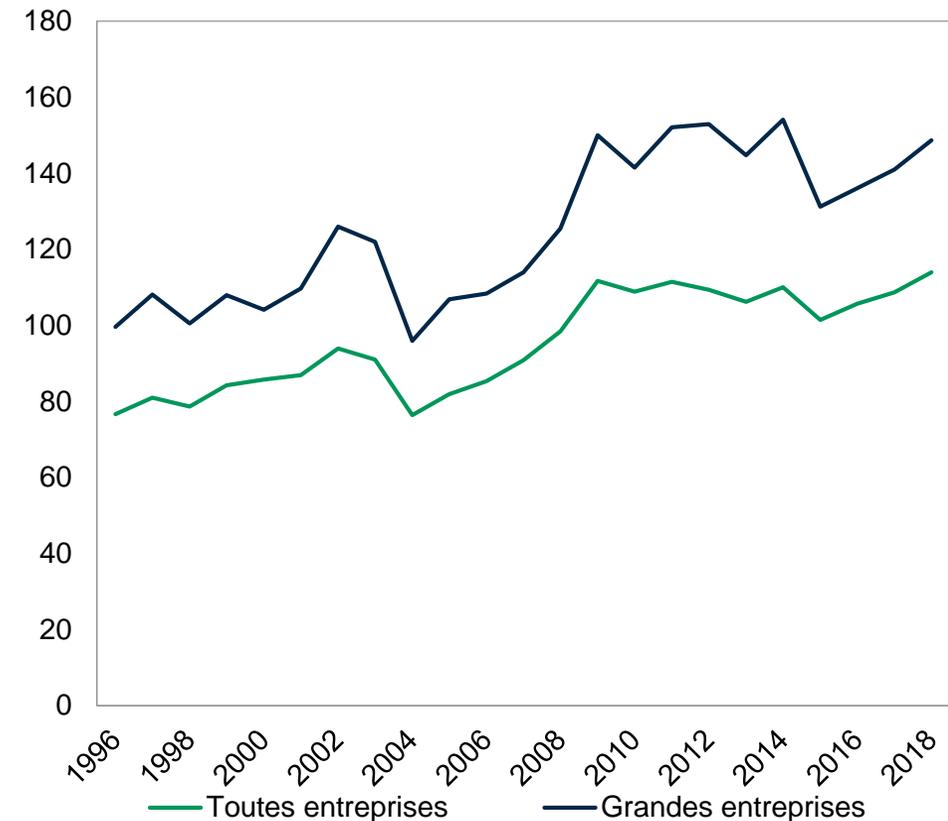
FRANCE : GRANDS RISQUES

Encours de crédits aux entreprises (glissement annuel, en %)



Sources : Banque de France, Crédit Agricole SA / ECO

Taux d'endettement des entreprises (dette / valeur ajoutée, en %)



Sources : Banque de France, Crédit Agricole SA / ECO

MISE EN ŒUVRE AVANT LA CRISE DU COVID

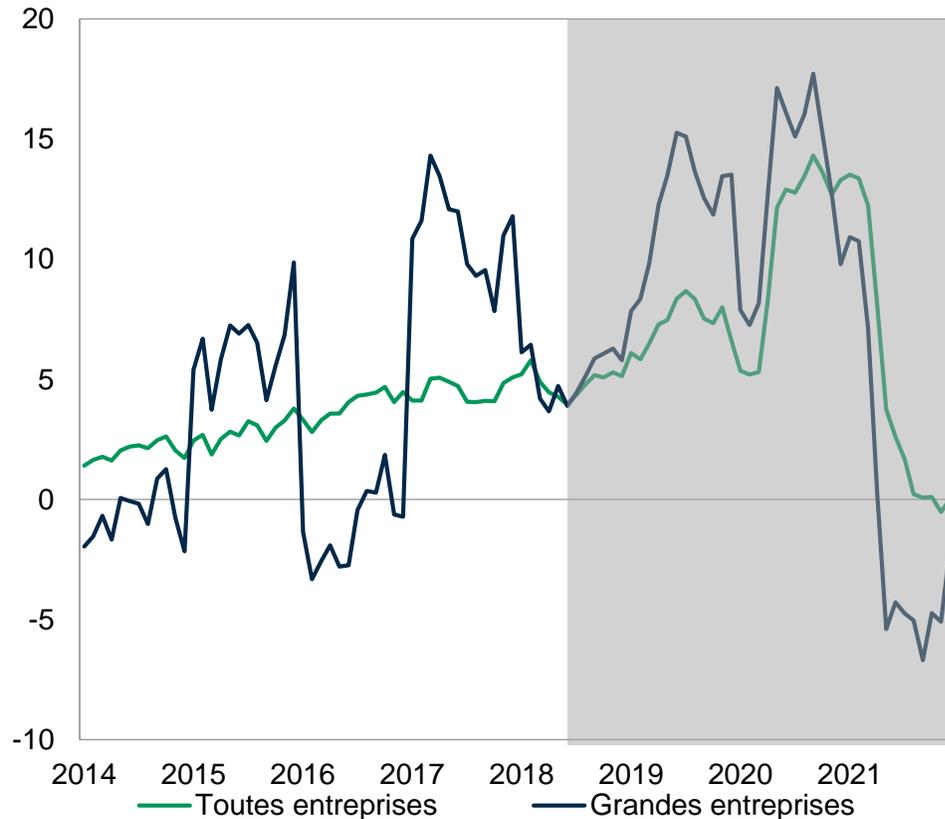
FRANCE : GRANDS RISQUES

- **Décision du Haut Conseil de Stabilité Financière du 11 mai 2018 relative aux grands risques des institutions systémiques (extraits)**
 - *Considérant que l'endettement des sociétés non financières est particulièrement dynamique depuis quelques années, en contraste avec les principales économies de la zone euro, et que les grandes entreprises les plus endettées y contribuent très largement, que ce soit en termes d'endettement brut ou net de trésorerie ;*
 - *Considérant qu'il est nécessaire de s'assurer, afin de préserver leur résilience, que l'exposition des établissements d'importance systémique envers les grandes entreprises particulièrement endettées reste contenue ;*
 - **Le seuil d'exposition est fixé à 5 % à l'égard des entreprises non financières ou des groupes non financiers d'entreprises, dès lors que leur taux d'endettement (dettes totales nettes des disponibilités / capitaux propres) excède le seuil de 100 % et que leur ratio de couverture des frais financiers (EBIT / intérêts de la dette) est inférieur à 3. Ne sont concernées que les expositions dont la valeur est supérieur ou égale à 300 millions d'euros avant prise en considération des effets de l'atténuation du risque de crédit.**

MISE EN ŒUVRE AVANT LA CRISE DU COVID

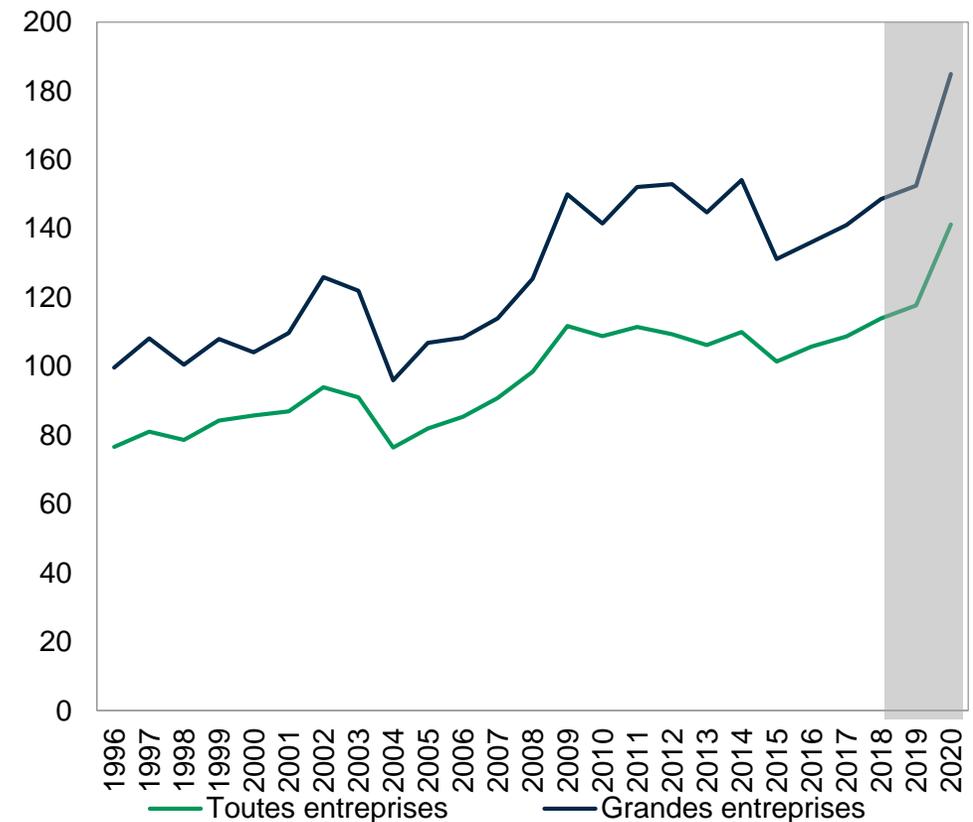
FRANCE : GRANDS RISQUES

Encours de crédits aux entreprises
(glissement annuel, en %)



Sources : Banque de France, Crédit Agricole SA / ECO

Taux d'endettement des entreprises
(dette / valeur ajoutée, en %)

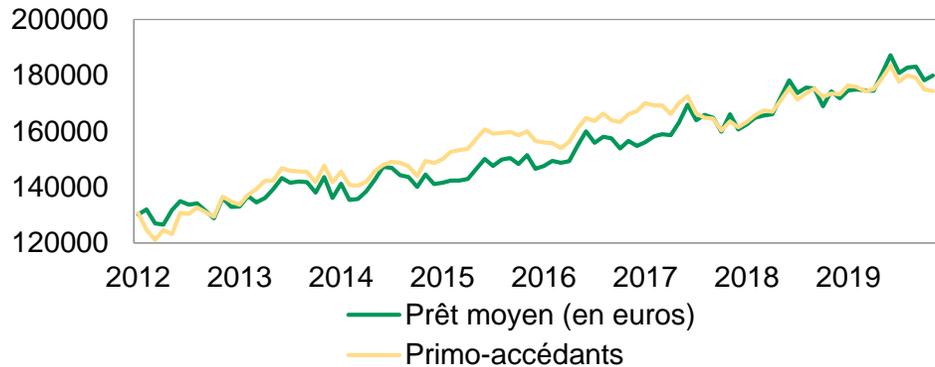


Sources : Banque de France, Crédit Agricole SA / ECO

MISE EN ŒUVRE AVANT LA CRISE DU COVID

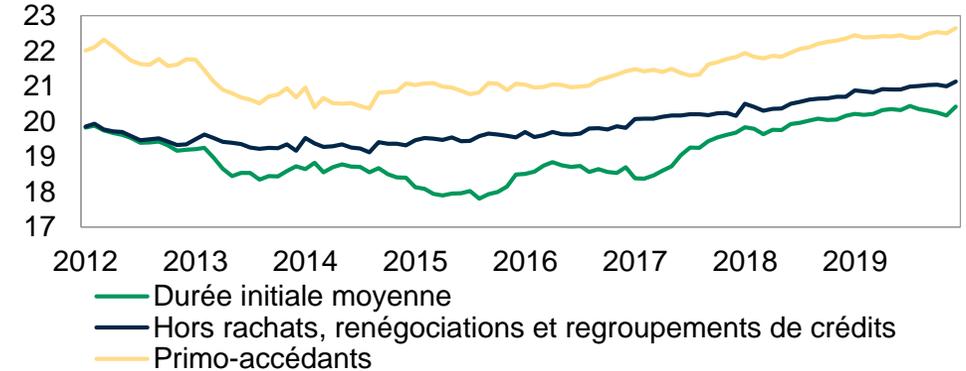
FRANCE : RISQUE SUR L'ENDETTEMENT IMMOBILIER DES MÉNAGES

Montant du prêt moyen (en euros)



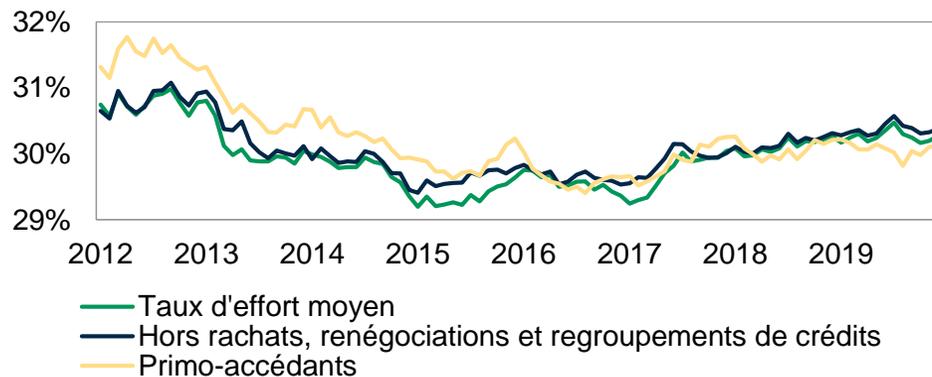
Sources : ACPR, Crédit Agricole SA / ECO

Durée initiale du prêt (en années)



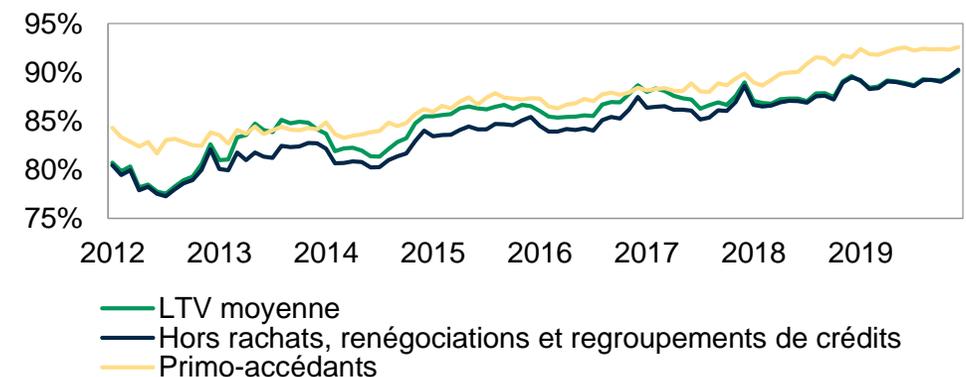
Sources : ACPR, Crédit Agricole SA / ECO

Taux d'effort moyen (en % du revenu disponible)



Sources : ACPR, Crédit Agricole SA / ECO

Ratio Loan-to-Value



Sources : ACPR, Crédit Agricole SA / ECO

MISE EN ŒUVRE AVANT LA CRISE DU COVID

FRANCE : RISQUE SUR L'ENDETTEMENT IMMOBILIER DES MÉNAGES

- **Recommandation du Haut Conseil de Stabilité Financière du 20 décembre 2019 relative aux évolutions du marché immobilier résidentiel en France en matière d'octroi de crédit (extraits)**
 - *En considération de ses missions de prévention des risques systémiques et de préservation de la stabilité financière, le HCSF recommande aux établissements de crédit et aux sociétés de financement que pour leur production de crédits immobiliers, ils fassent preuve de prudence en se conformant aux bonnes pratiques usuelles qui garantissent la robustesse du modèle de financement du logement prévalant en France et de prévenir une dynamique excessive de l'endettement des ménages en prenant notamment en considération les critères suivants dans l'octroi des crédits immobiliers résidentiels en France :*
 - (i) le taux d'effort à l'octroi des emprunteurs de crédit immobilier en veillant à ce que dernier n'excède pas 33 % ;**
 - (ii) la maturité du crédit à l'octroi en veillant à ce qu'elle n'excède pas 25 ans.**
 - *Afin de ne pas pénaliser l'accession à la propriété, une partie de la production pourra s'écarter des critères recommandés. **La flexibilité admise usuellement pourra aller jusqu'à 15% de la production trimestrielle de nouveaux crédits. Au moins les trois-quarts de cette flexibilité maximale sera réservée aux primo-accédants et aux acquéreurs de leur résidence principale.** S'agissant des crédits octroyés dans le cadre de cette flexibilité, un endettement maximal de 7 années de revenu est préconisé.*

MISE EN ŒUVRE AVANT LA CRISE DU COVID

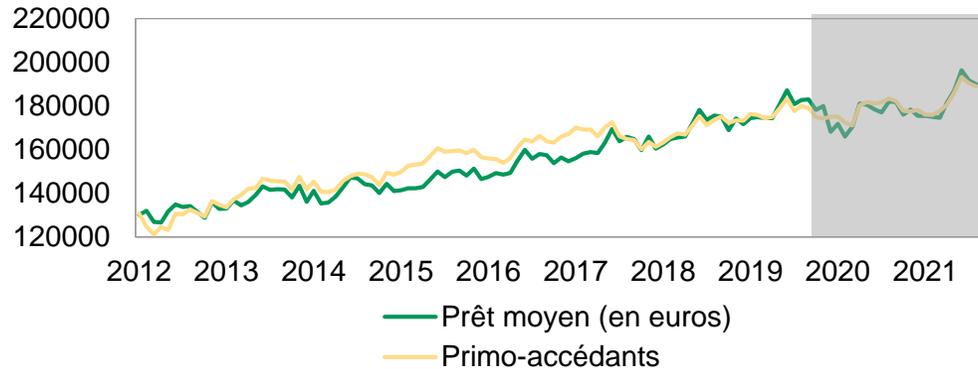
FRANCE : RISQUE SUR L'ENDETTEMENT IMMOBILIER DES MÉNAGES

- **Recommandation ajustée le 27 janvier 2021**
 - Taux d'effort maximal de 35 % au lieu de 33 %
 - Maturité maximale de 25 ans étendue de 2 ans en cas de différé d'amortissement lié à un décalage entre l'octroi du crédit et la jouissance du bien
 - Flexibilité étendue à 20 % de la production trimestrielle (hors renégociations, rachats), dont au moins 80 % destinée au acquéreurs de la résidence principale et 30 % réservée aux primo-accédants
- **Décision du 29 septembre 2021, avec force exécutoire**
 - Reprend les termes de la recommandation ajustée du 27 janvier 2021

MISE EN ŒUVRE AVANT LA CRISE DU COVID

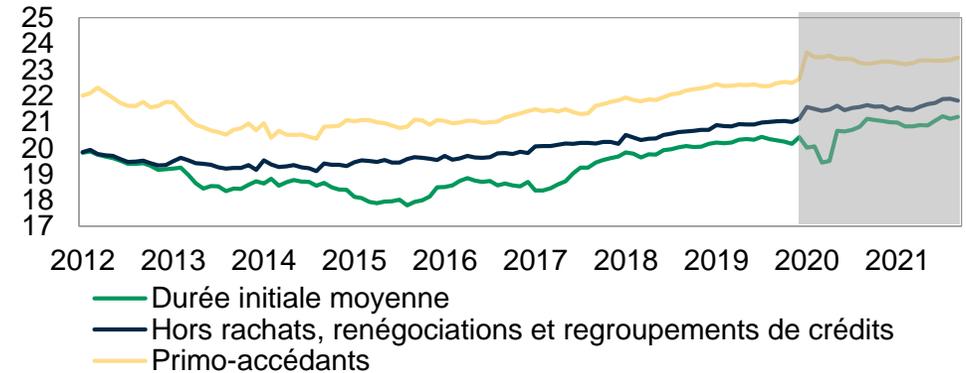
FRANCE : RISQUE SUR L'ENDETTEMENT IMMOBILIER DES MÉNAGES

Montant du prêt moyen (en euros)



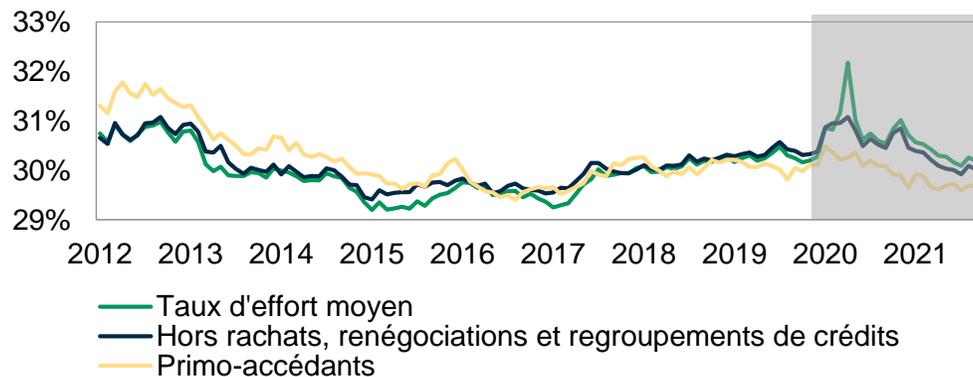
Sources : ACPR, Crédit Agricole SA / ECO

Durée initiale du prêt (en années)



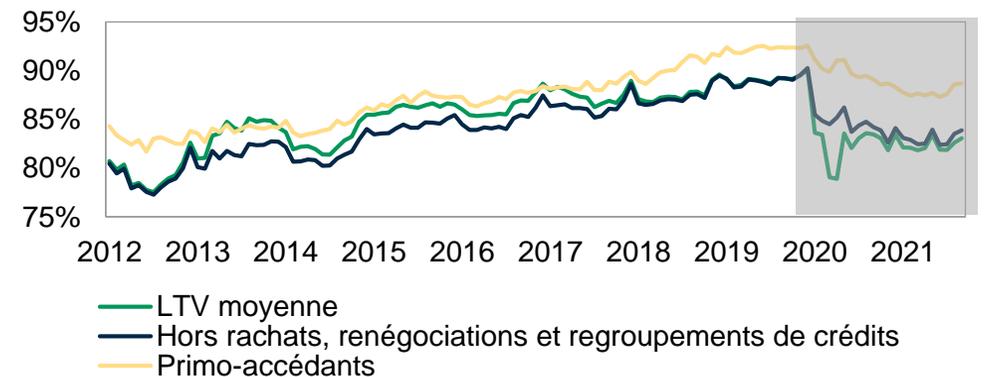
Sources : ACPR, Crédit Agricole SA / ECO

Taux d'effort moyen (en % du revenu disponible)



Sources : ACPR, Crédit Agricole SA / ECO

Ratio Loan-to-Value

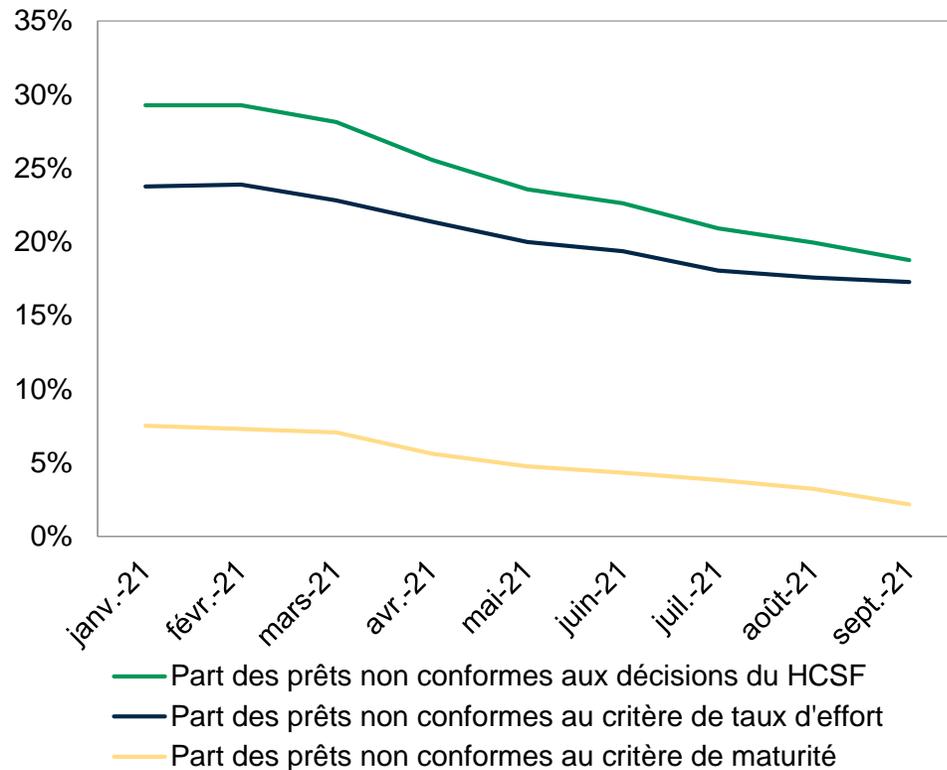


Sources : ACPR, Crédit Agricole SA / ECO

MISE EN ŒUVRE AVANT LA CRISE DU COVID

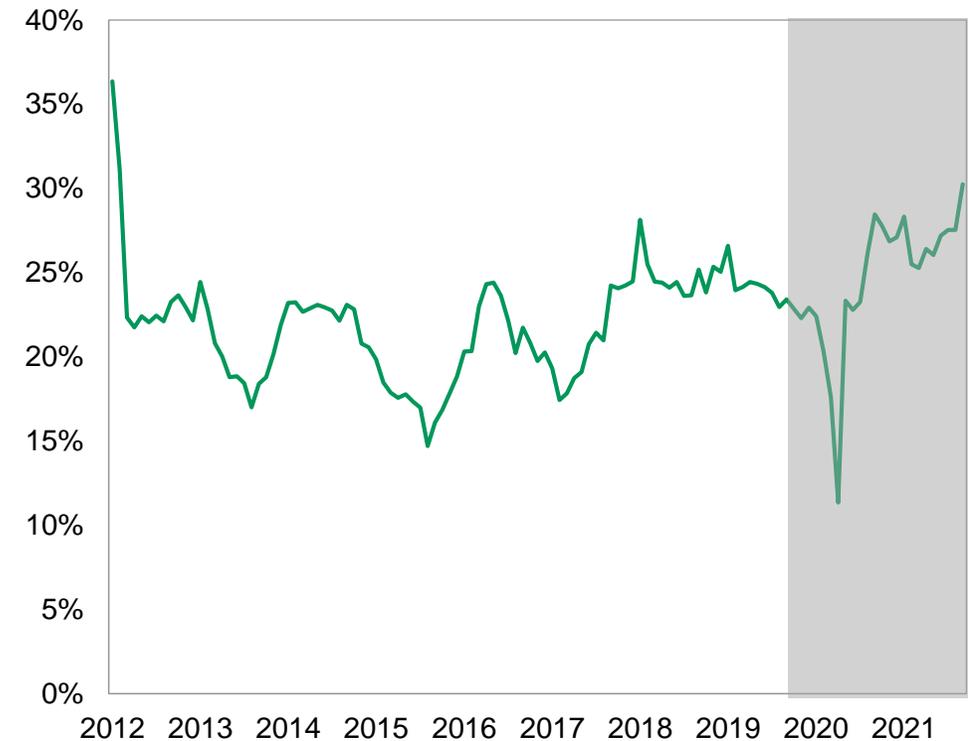
FRANCE : RISQUE SUR L'ENDETTEMENT IMMOBILIER DES MÉNAGES

Part des prêts non conformes aux décisions du HCSF (en % de la production)



Sources : ACPR, Crédit Agricole SA / ECO

Part des primo-accédants dans la production de crédits à l'habitat



Sources : ACPR, Crédit Agricole SA / ECO

LES POLITIQUES MACRO-PRUDENTIELLES

- 1 Des fondations récentes
- 2 Institutions et instruments dans le cadre européen
- 3 Mise en œuvre avant la crise du Covid
- 4 Écueils révélés par la crise du Covid et perspectives de réforme

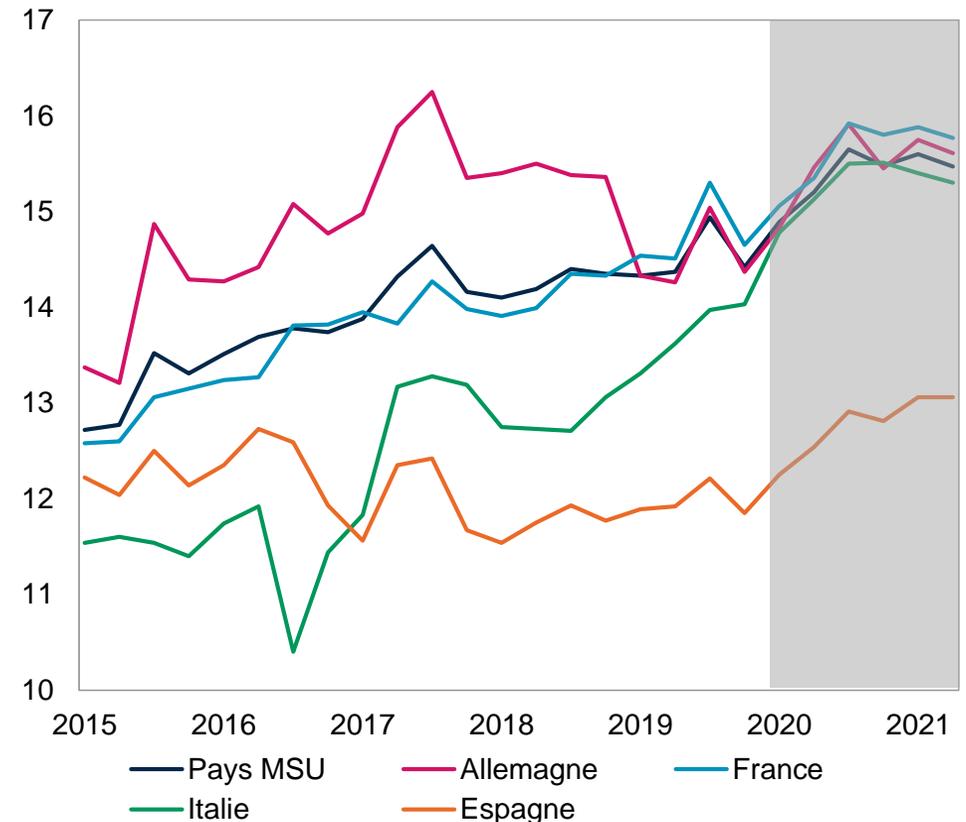
ÉCUEILS RÉVÉLÉS PAR LE COVID ET RÉFORMES ALLÈGEMENTS PRUDENTIELS ET IMPACT SUR LE RATIO CET1

Mesures prises par les autorités (ABE, BCE, autorités nationales compétentes)

- Traitement exceptionnel des moratoires et des prêts non performants
- Recommandation d'adapter l'application des normes IFRS-9 dans le calcul des provisions, afin de limiter l'impact pro-cyclique des règles comptables
- Autorisation accordée aux banques d'opérer en deçà des exigences réglementaires au titre du pilier P2G, du coussin de conservation (CCB) et des exigences de liquidité (LCR)
- Baisse des niveaux de coussin contra-cyclique par les autorités macro-prudentielles
- Possibilité d'utiliser des éléments de capital de moindre qualité pour satisfaire aux exigences réglementaires
- Report des *stress-tests*

+ Limitation des versements de dividendes à 15 % des profits cumulés sur les années 2019-2020 et à 20 points de base du ratio CET1.

Ratio CET1 (en % des RWA)



Source : BCE, Crédit Agricole SA / ECO

ÉCUEILS RÉVÉLÉS PAR LE COVID ET RÉFORMES DES COUSSINS DIFFICILEMENT UTILISABLES

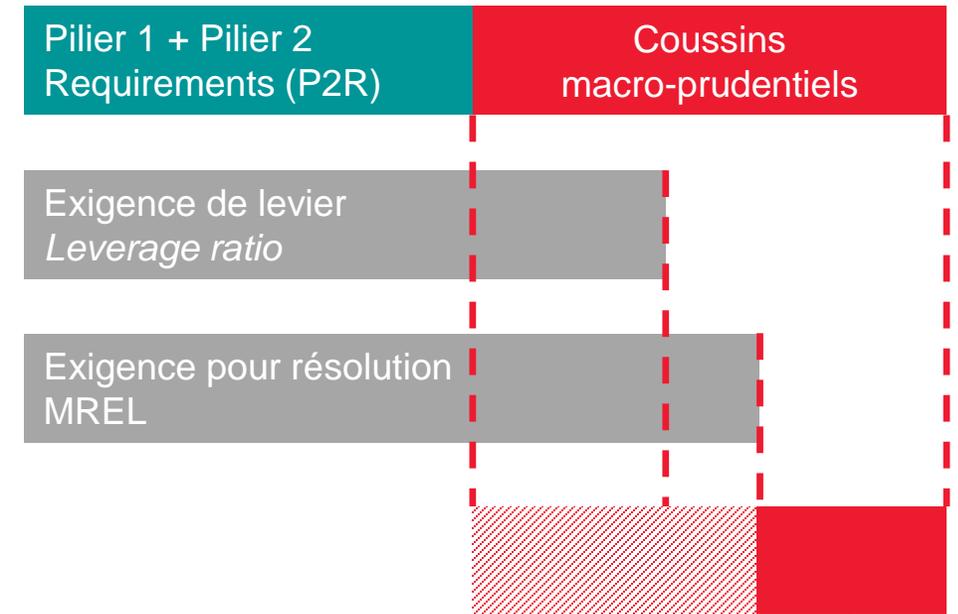
- **Trois types d'exigences en capital**

- Exigences de solvabilité, qui conduisent les banques à couvrir une partie des actifs pondérés des risques + coussins
- Exigences de levier (*Leverage Ratio*, LR), qui s'expriment en fonction des actifs non pondérés
- Exigences visant à assurer la résolution de l'établissement en cas de difficulté (*Minimum requirement for own funds and eligible liabilities*, MREL)

- **La capacité à « utiliser » les coussins ne peut se faire au préjudice des autres exigences**

- S'ajoute par ailleurs le **stigmatisme de marché** en cas de déplétion des coussins et restrictions sur la distribution de dividendes ou coupons

Exigences en capital CET1

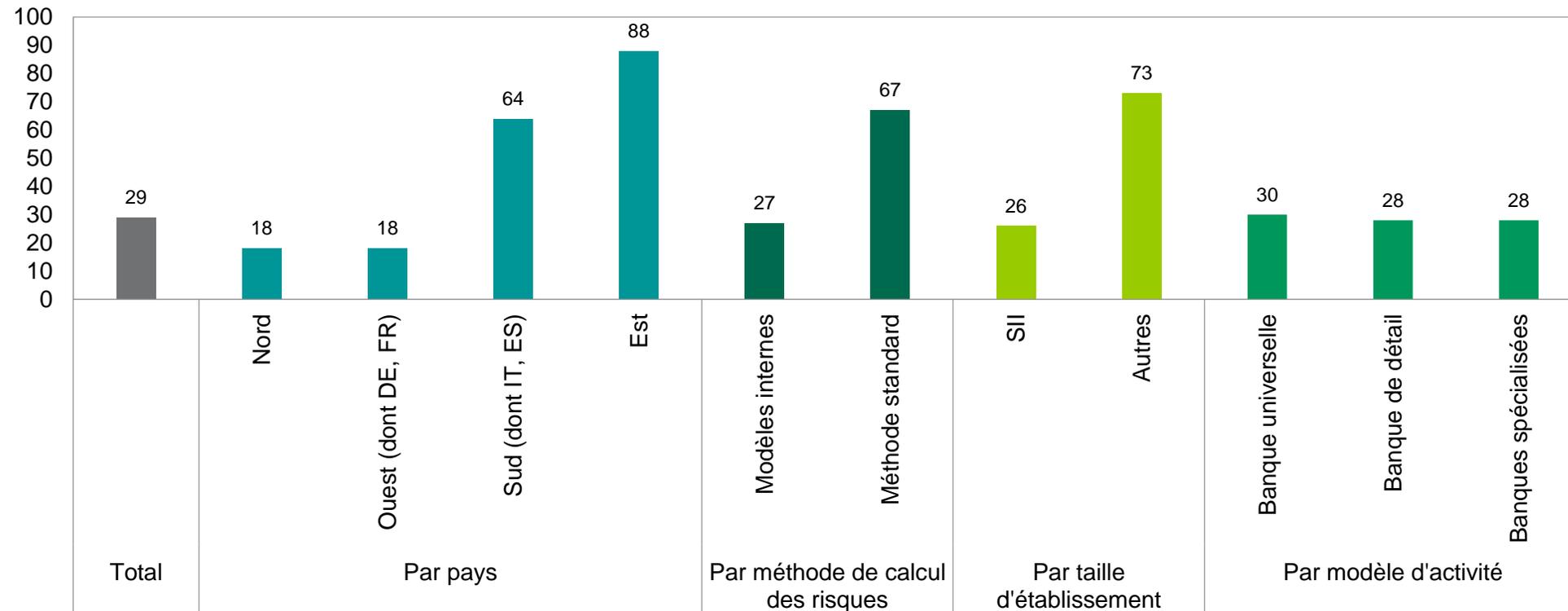


Possibilité d'utilisation des coussins macro-prudentiels

Source : Crédit Agricole SA / ECO

ÉCUEILS RÉVÉLÉS PAR LE COVID ET RÉFORMES DES COUSSINS DIFFICILEMENT UTILISABLES

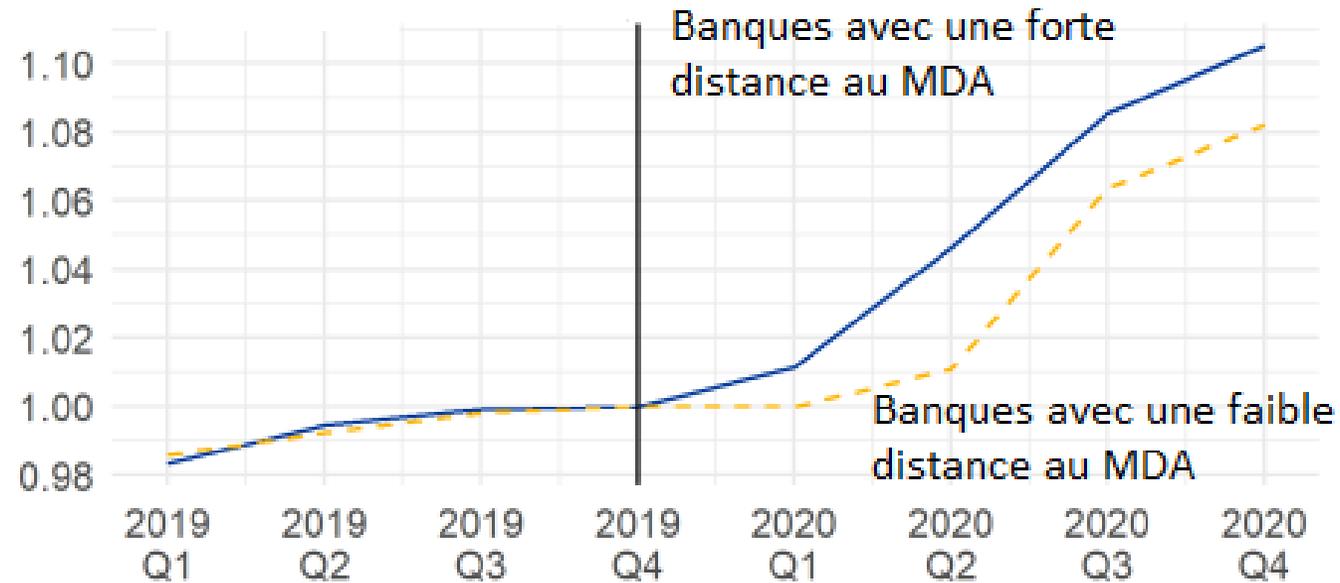
Possibilité d'utilisation des coussins en capital, sans préjudice des autres obligations réglementaires (en % des coussins constitués à fin 2019)



Sources : Comité Européen du Risque Systémique, Crédit Agricole SA / ECO

ÉCUEILS RÉVÉLÉS PAR LE COVID ET RÉFORMES DES COUSSINS DIFFICILEMENT UTILISABLES

Impact de la distance au MDA sur la distribution de crédits aux entreprises pendant la crise



Source : Couaillier, Lo Duca, Reghezza, Rodriguez d'Acri, "Caution: do not cross! Capital buffers and lending in Covid-19 times", Document de travail de la BCE n°2644, février 2022

Les 25 % des banques les plus proches de leur limite de distribution des dividendes en 2019 ont distribué 3,5 % de crédits aux entreprises en moins que les 25 % des banques les plus éloignées de leur limite de distribution des dividendes

ÉCUEILS RÉVÉLÉS PAR LE COVID ET RÉFORMES

PERSPECTIVES DE RÉFORMES

- **Revue du cadre macro-prudentiel par la Commission européenne tous les cinq ans (CRR 513)**
 - Consultation auprès des banques d'ici mars 2022
 - Conclusions d'ici juin 2022
 - Propositions législatives au Parlement et au Conseil pour décembre 2022
- **Des imperfections du système...**
 - Multiplicité des acteurs et des responsabilités
 - Pratiques diverses des autorités nationales, y compris sur les instruments de capital (risque systémique)
 - Faible utilisation des instruments contra-cycliques
 - Dispositif coûteux pour les établissements européens (coussin de conservation, surenchère des autorités nationales) : *level-playing field* ?
- **... et des enjeux nouveaux**
 - Réponses à la crise du Covid
 - Transposition en droit européen des accords de Bâle III et, en particulier, mise en place de l'*output floor*
 - Nouveaux risques : réchauffement climatique, cyber, etc.

ÉCUEILS RÉVÉLÉS PAR LE COVID ET RÉFORMES

PERSPECTIVES DE RÉFORMES

⇒ Renforcer le caractère contra-cyclique du cadre macro-prudentiel

- Donner plus de poids au coussin contra-cyclique
- Réduire les coussins statiques (coussin de conservation, coussins pour les établissements d'importance systémique, coussin pour le risque systémique)

⇒ Respecter la subsidiarité, tout en clarifiant les règles applicables

- Utilité d'une approche décentralisée pour faire face à des chocs asymétriques, mais également des marchés fragmentés (cf. crédits à l'habitat)
- Mais une réflexion plus poussée sur la mise en commun de bonnes pratiques, voire des règles d'activation communes sur certains instruments

⇒ Restaurer de bonnes conditions de concurrence

- Ne pas augmenter la charge en capital, malgré la tentation des autorités de renforcer la taille des coussins (pour les rendre utilisables en période de stress) ou de restreindre l'utilisation du même capital pour satisfaire différentes obligations (levier, MREL)
- Harmoniser les conditions d'application des coussins (coussin contra-cyclique, coussin pour le risque systémique, coussin pour les O-SIIs)
- Utiliser du capital de moins bonne qualité (AT1) pour satisfaire tout ou partie des coussins macro-prudentiels
- Ne pas pénaliser davantage les établissements qui vont se heurter à l'application de l'*output floor*

LES POLITIQUES MACRO-PRUDENTIELLES

SÉANCE QUESTIONS / RÉPONSES

Merci pour votre attention !



paola.monperrus-veroni@credit-agricole-sa.fr



lionel.potier@credit-agricole-sa.fr